

# Le Courrier du Canada.

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du " Courrier du Canada. " 24 NOVEMBRE 1875.

### UNE SAISON A SPA.

[SUITE.]

—Mademoiselle de Montferrand, ajoutai-je, connaissant l'intime liaison qui existe entre vous et monsieur de Lucknow, a cru pouvoir compter sur votre bienveillance pour l'accomplissement d'une mission fort délicate...

—Et qui consiste ? demanda brusquement madame de Villiers. —A connaître les intentions actuelles de monsieur de Lucknow au sujet d'un mariage qu'il a paru désirer autrefois.

—Et vous vous êtes engagée en mon nom, Marthe, auprès de cette demoiselle ?

—Je lui ai simplement promis de vous informer de son désir.

—Et bien ! je vous charge à mon tour de lui transmettre ma réponse : c'est que j'ai tant d'affection pour le comte, que j'aimerais mieux assister à son enterrement qu'au mariage qui devrait les unir. Je vois maintenant ce qu'il en est, ajouta madame de Villiers en s'animant encore, ils s'entendent tous les trois, mère, fils et pupille pour exploiter, à l'aide de ce mariage, la fortune de ce pauvre Stanislas.

—Oh ! madame, m'écriai-je, vous êtes cruelle dans vos suppositions ! —Si je croyais, Marthe, que vous voulussiez prêter les mains à ce projet, je ne vous le pardonnerais de ma vie.

—Rassurez-vous, madame, je n'ai ni le pouvoir, ni la volonté de le faire réussir.

—Comprend-on, poursuivit madame de Villiers, de plus en plus agitée que cette belle Valentine, cette reine de théâtre, abdique toute dignité au point de se faire ainsi offrir ?

—Peut-être le mot offrir est-il bien sévère, repris-je vivement, mais je sais, moi, qui cependant ai tant de raisons d'être humble, que je ne pardonnerais pas, fut-ce à ma meilleure amie de...

—Achetez donc, Marthe, fit madame de Villiers, impatientée de ce que je m'arrêtais.

—Chère madame, si je ne me suis trompée, veuillez me pardonner, mais j'ai craint qu'avengée par vos préventions contre Valentine, non moins que par votre partialité pour moi, vous n'avez conçu le désir de me voir épouser monsieur de Lucknow, désir que vous lui auriez peut-être laissé pénétrer ; or, je ne saurais exprimer à quel point cette crainte trouble mon esprit, et rend pénibles mes relations avec le comte.

Madame de Villiers m'interrompit brusquement :

—Je croyais être assez connue de vous, Marthe, pour ne pas devoir craindre cette injuste accusation. J'aurais donc été, comme l'on dit vulgairement, vous jeter à la tête du comte, quand ma longue expérience du monde m'a appris que le bien le plus précieux perd de son prix lorsqu'on est trop certain de l'obtenir. Ainsi, moi qui prise la délicatesse féminine au point de ne pouvoir souffrir que l'ombre même d'un soupçon vienne l'effleurer, j'aurais été compromise par votre dans l'esprit de l'homme que j'estime et que j'aime plus qu'aucun autre !... Oh ! Marthe ! Marthe !...

—Madame de Villiers parlait encore que j'étais déjà auprès d'elle, pressant entre les miennes ses mains qu'elle m'avait d'abord refusées...

Il serait trop long de te rappeler ici la fin de notre entretien ; si j'y trouvais de nouvelles preuves de la tendre affection de ma vieille amie, elle me donna aussi plusieurs fois sujet de ne pas douter de la rectitude de son jugement.

Je lui arrachai enfin la promesse de parler à monsieur de Lucknow de mademoiselle de Montferrand, sans chercher à influencer sa résolution ; mais en aura-t-elle la force ?

Je ne te cache pas que ma curiosité est vivement excitée.

Il serait trop tard pour faire partir ma lettre par le courrier d'aujourd'hui, je remets donc à demain l'expression de ma vive tendresse pour vous tous.

Co 6 août.

Quelques mots encore, ma chère Léocadie, pour te dire qu'une nouvelle complication se présente dans l'affaire dont je t'ai entretenue si longuement hier. Le bruit court à Spa, et madame Warneff s'en est fait auprès de nous le complaisant écho,

que le capitaine d'Imbert a déclaré que si monsieur de Lucknow ou tout autre prétendant à la main de sa cousine osait se déclarer ouvertement, il la leur disputerait les armes à la main.

Au lieu d'attribuer cette belliqueuse déclaration à la passion qu'inspire à monsieur Gustave d'Imbert la belle Valentine, madame de Villiers n'y voit qu'une manœuvre coupable ayant pour but, non d'éloigner le comte, mais de le retenir, au contraire, par la crainte de laisser suspecter son courage.

Oh ! si cela était vrai ! Léocadie, quelle infamie ! Mais mon esprit se refuse à en croire capable mademoiselle de Montferrand

A quel parti le comte s'arrêtera-t-il ? Quels sont réellement ses sentiments pour la belle Valentine ?... Je vois que notre amie hésite elle-même à s'en assurer, tant lui serait pénible la conviction qu'il l'aime encore. Elle s'irrite sans cesse contre moi, traite ma raison de froideur, mon calme, qui est plutôt apparent que réel, d'indifférence ; elle voudrait enfin me voir jeter feu et flamme contre toute cette famille qu'elle déteste. Moi qui redoute l'effet de toutes ces agitations sur une convalescente, je me fâche à mon tour, et menace d'user des droits que m'a remis monsieur Baumart, en consignait à la porte toute espèce de visites. Madame de Villiers proteste qu'elle ne laissera pas monsieur de Lucknow exposé aux intrigues dont il est entouré, sans chercher à l'éclairer ; j'aurais pu l'aider d'une manière très-efficace sans mon fol engouement pour Valentine, qui me faisait préférer ses intérêts à ceux du comte.

J'ai parfois envie de me mettre en colère à mon tour, mais heureusement je me rappelle que la colère fait toujours plus ou moins déraisonner, et l'on voudrait vainement alors revenir sur les paroles qui vous sont échappées.

A bientôt, je l'espère, mes chers amis, je suis très-souvent en imagination auprès de vous ; le désir que j'éprouve de vous revoir, est si vif, qu'un cœur me dit que vous le partagez.

Tout à toi,

MARTHE.

[à suivre.]

### Suite du discours de M. de Belcastel.

(Suite et fin.)

Au second lieu, qui comprend toutes les décadences de la famille française, il n'est assurément qu'un véritable antidote ; la renaissance de la foi. Par elle seule peuvent revivre l'autorité, la tendresse et l'espérance chrétienne, l'esprit de sacrifice et cette grâce incommunicable du dévouement qui se donne toujours sans se reprendre jamais, dont les idées naturalistes et païennes du jour ne peuvent, quoi qu'on fasse, dérober le secret.

Mais la loi humaine, si insuffisante qu'elle fut, pouvait quelque chose aussi pour la puissance paternelle et la stabilité de la famille. Un pas en avant vers la liberté testamentaire eût été un signe et un jalou pour l'avenir. Ce pas, l'Assemblée n'a pas osé le faire. Deux de ses membres ont proposé cette simple réforme : liberté pour le père, non point de disposer d'une part plus considérable, mais de déterminer et d'attribuer les lois. Cette pensée si juste, qu'on pouvait même réduire encore, n'a pas fait fortune. Elle n'a pas eu l'honneur d'une délibération publique. Tant étaient vivaces dans l'Assemblée la peur du préjugé français et l'idolâtrie du code civil !

Je n'énonce ici que pour mémoire, bien qu'il ait fait du bruit dans l'opinion française, un sujet destiné plutôt à montrer la promptitude à vieillir de certains enthousiasmes que la fixité d'un principe absolu : la décentralisation. Le principe est excellent, car c'est une des franchises d'un pays libre, le droit de s'administrer lui-même. Mais, pour y être appliqué dans sa plénitude, il le suppose déjà constitué, hiérarchisé, assez fortement uni par l'institution politique et des croyances communes pour supporter l'isolement des pouvoirs locaux.

Chez un peuple déchiré comme le nôtre par la révolution, émette par la suppression des corps séculaires qui le reliaient pour contenir en un faisceau ces forces et les éléments dispersés, il faut laisser une grande puissance au pouvoir central. En cette matière difficile l'Assemblée nationale, entraînée par la réaction contre l'empire, s'est trompée en moins une fois ; elle a tâtonné, elle est revenue sur ses pas ; elle a vou-

lu, elle n'a pas su résoudre ce problème, et ses tentatives sont encore à juger par leurs fruits. Là, comme ailleurs, la même volonté droite, la même stérilité, le même défaut d'appui par son infidélité à sa mission politique : là aussi c'est le roi qui manquait. Lui absent, on retrouve toujours le combat sans issue entre les entraînements théoriques et les nécessités pressantes du gouvernement, car un des crimes de la révolution, c'est d'arrêter incessamment la réforme et les progrès en imposant, pour ainsi dire, à chaque instant de la durée le sinistre *To be or not to be*, aux sociétés dont elle fait sa proie.

III

J'arrive enfin, monsieur le rédacteur, au point culminant peut-être de la mission sociale dont l'Assemblée avait la charge et l'honneur. On aimerait à dire qu'elle s'est montrée capable de l'atteindre. Cela n'est pas encore, malheureusement, et l'espérance, à cette heure avancée, ne serait sans doute qu'une dernière déception. Elle avait un mandat suprême, imposé par les menaces de l'avenir et les rudes expériences du passé, facilité par la première chute des illusions libérales dans les hautes intelligences séduites, et par des enseignements plus hauts encore, aussi bien que par la voix intime de la raison. C'est celui de rétablir en France la vraie notion de l'autorité et de la liberté ; de réaliser ainsi, non par des compromis, des défaillances ou des abandons, mais par l'unité de lumière projetée dans tous les esprits, la pacification générale des âmes de bonne volonté.

Il n'est pas question, on le comprend, des libertés politiques, si larges ou si restreintes qu'elles soient, elles n'ont rien à démêler avec la doctrine sociale qui s'affirme ici. Je parle des rapports de la liberté avec l'autorité souveraine, de la justice et de la vérité dont tout pouvoir civil, quelque nom qu'il porte, est le premier vassal. L'Assemblée avait le strict devoir de faire, en la posant sur le roc des principes, une loi générale, ferme et juste, sur la presse, une loi générale, ferme et juste, sur l'association ; une loi générale, ferme et juste, sur l'enseignement ; elle devait, en un mot, protéger, d'après la règle de la justice, la sécurité sociale tous les droits naturels de l'homme en harmonie avec tous ses devoirs. L'a-t-elle fait ?

Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle a inauguré une grande œuvre de délivrance ; elle a brisé le joug de l'Etat, maître des esprits par l'université ; elle a fondé, par la loi de l'enseignement supérieur, une de ces libertés vitales qui affranchissent l'âme des peuples et ne meurent plus quand on les a conquises, car elles se créent à chaque pas de leur carrière de plus beaux titres, en même temps qu'elles enfantent de plus nombreux et plus forts défenseurs. Un jour, lorsque l'esprit public sera régénéré par l'action généreuse des universités catholiques et libres, la reconnaissance remontera jusqu'à l'Assemblée qui leur donna la vie ; déjà même, elle y remonte, et ce qui donne tout son prix à la victoire, c'est que la lutte a été vive, l'épreuve sérieuse. L'Eglise a été violemment attaquée, vigoureusement défendue. Le droit d'enseigner la science, en harmonie avec ses doctrines, n'a point passé sous le couvert d'une liberté sceptique et universelle ; il a fait son entrée noblement, hautement, comme l'affirmation du devoir chrétien du père de famille et du droit éternel de la vérité. Mais la loi sur la presse, où est-elle ? Si elle apparaît, comment sera-t-elle conçue ? Quel sera son principe ? Quelles seront sa règle, son action ?

Ce qui est certain, c'est que ni aucun des hommes qui se sont succédé au ministère de la justice et, en dehors d'eux, aucune initiative individuelle n'ont fait surgir une législation. Certes, bien des actes sont à l'honneur de l'Assemblée ; je me suis fait un devoir de ne pas les taire, mais il y a un fait qui la couvre d'une responsabilité écrasante. C'est de n'avoir pu, en cinq ans de carrière, édicter des lois définitives d'ordre public. C'est de n'avoir fait vivre la France qu'avec la moitié de son territoire en état de siège, comme aux grands jours de deuil, accusateur pour la France elle-même, ou pour ses mandataires seuls, ou pour l'école libérale au pouvoir qui s'inflige ces ans démentis ; volontaire ou fatal, alarme vaine ou protestation de l'instinct de la vie, ce phénomène est à lui seul une révélation. Il trahit dans l'Assemblée de 1871 comme un vice irrémédiable d'origine et une incurable impuissance de promulguer enfin les vraies

lois restauratrices de l'ordre. Elle ne sait pas, ou elle n'ose pas écrire en tête de son code et pratiquer résolument, dans toute l'étendue de l'arène publique, le droit de cité du bien et de l'incapacité civile du mal. L'Assemblée a rêvé, avec l'aspiration de l'âme française et chrétienne, le souffle délétère de l'esprit du siècle.

Une des misères les plus tristes de notre âge, en effet, c'est la perversion profonde qui s'est produite dans l'âme des gouvernants et des gouvernés sur les notions de la liberté et de l'autorité, par suite aussi, sur les principes légitimes de l'ordre public.

Depuis un demi-siècle, le nom typique de cette perversion du sens social, c'est le libéralisme, soit catholique, soit simplement libéral ; voilà pourquoi, si une Assemblée conservatrice résolue n'a point pu tracer dans la législation française les grandes lignes, frontières et forteresses de la liberté et de l'autorité, qui conservent les peuples par leur fidélité aux règles de la vie, c'est qu'elle était libérale en même temps que conservatrice — du moins elle l'a cru : c'est un rêve qui tombe — et que les mots conservateur et libéral, jurent à se trouver ensemble. On l'a dit déjà, on ne saurait trop le redire.

Qu'est-ce, en effet, que la conservation sociale ? Ce mot, dont on abuse tant, aussi bien faut-il le définir. C'est la garde fidèle des bases de la société chrétienne et, pour les résumer sous trois chefs, quoiqu'il y en ait d'autres, pour appeler encore les choses par leur nom propre, c'est la défense inébranlable de trois principes d'inégale hauteur, mais tous les trois, chacun à son rang, dignes de respect : La religion, la famille, la propriété. La conservation sociale est cela ou elle n'est rien. Si l'on décore de ce nom la simple garde des écus, ce n'est plus qu'une bassesse indignée de figurer dans la langue française. Qu'est-ce que le libéralisme ? Comme doctrine, au fond, c'est l'affranchissement du pouvoir, de la loi civile, de la pensée humaine vis-à-vis d'un ordre supérieur et divin, c'est-à-dire, par suite, vis-à-vis des principes que nous nommons plus haut. S'il recule devant ces conséquences, c'est qu'il en a peur. S'il les renie, c'est qu'il ment à son titre.

Le libéralisme n'est pas la défense de la religion, puisqu'un de ses axiomes, c'est qu'il n'y a point de crime de la pensée. Libre pensée, libre parole, libre outrage, pour lui, contre elle tout est libre, pourvu que le bras de l'homme ne frappe ni le prêtre ni la croix. Il ne veut pas voir que c'est la propagande impie ou immorale qui arme le fusil des assassins et dresse la hache des démolisseurs. Il ne veut pas savoir que le grand crime, qui est la source de tous les autres, celui qui a, pour la première fois, introduit le mal dans l'humanité, c'est un crime de la pensée.

Il n'est la défense ni de la famille, ni de la propriété, puisqu'il abandonne l'une à toutes les influences corruptrices, à toutes les théories dissolvantes, et l'autre à tous les systèmes qui, sous prétexte de la transformer, la détruisent.

Il n'est point la défense de la vérité, puisqu'il ignore où elle se trouve et qui elle est. Son éternelle question, pareille à celle de Pilate, retentit comme le soupir sans fin du scepticisme en détresse : *Quid est veritas ?*

Non ! le libéralisme n'est pas la conservation sociale. Moins encore est-il la liberté. Car, pour délivrer l'homme de la loi divine, il l'asservit à la loi humaine.

Faut-il compter les attentats et les persécutions que couvre l'étiquette libérale en Suisse, en Allemagne, en Italie ? Faut-il rappeler qu'en Belgique, où ne fait point défaut, sans doute, le vrai sentiment de la liberté, la cité révolutionnaire et l'autre se désignent ainsi : les libéraux, les catholiques ? Faut-il citer la parole sévère tombée sur lui de la plus haute autorité du monde ?

En vain, condamné par ses œuvres et par le sens commun des six mille ans de l'humanité avant son apparition dans ce siècle, le libéralisme s'écrie : " Sur la terre, il n'est aucun critérium de la justice et de vérité qui ait le droit de gouverner les hommes ; " en dépit du doute et du blasphème, ce critérium existe. Quand même nous ne serions pas un peuple marchant à la clarté de l'évangile, le libéralisme n'en serait pas moins un erreur et une absurdité, car il resterait toujours la loi naturelle, divine aussi, qui parle à toute conscience, et s'impose à toute loi humaine, à tous les peuples et à tous les rois.

Depuis la première tente qui s'est

bâtie sous le soleil jusqu'à la dernière famille qu'il éclairera, tout ordre social, qu'on le veuille ou non, qu'on en ait la pleine conscience ou le vague instinct, repose sur cette base inébranlable. Dans notre admirable société chrétienne, depuis le gendarme qui reçoit son sabre pour arrêter le malfaiteur, en passant par le juge qui le condamne, jusqu'au roi qui prend l'épée des mains de Dieu comme ministre pour le bien, tout nous crie : le bien seul règne et commande ; la justice et la vérité ont des droits ; l'erreur et le mal n'ont aucun droit.

L'Assemblée nationale n'a point proclamé ce principe ; elle n'a pas enlevé la fameuse déclaration des Droits de l'homme sous l'affirmation solennelle des droits de la justice et de la vérité ; elle n'a point accompli jusqu'au bout la glorieuse mission dont la Providence l'avait investie. Mais, après ces rigueurs de langage, il est temps de lui rendre la justice qui lui est due ; elle n'a rien fait non plus qui glorifie ou qui consacre la grande formule révolutionnaire. Tout imprégnée qu'elle fut du préjugé libéral, lorsqu'elle sortit des entrailles émuës de la France, elle n'a jamais professé le libéralisme dogmatique. D'une société profondément malade elle était l'expression fidèle, mais supérieure à elle-même. Les faux dieux vieillissants qui lui arrachaient de secrets sacrifices, elle n'a point eu le courage de les abjurer, il est vrai, mais elle n'a jamais eu la folie ou la lâcheté de les adorer. On ne surprend point sur ses lèvres le jargon de 1789 et le refrain des immortels principes.

En somme, on est tenté de répéter ici les mots qui terminaient ma première lettre ; elle laisse l'avenir libre, elle réserve à d'autres plus heureux, plus sages ou plus forts, la gloire de redresser la pyramide sociale. Elle a pressenti, désiré peut-être cette gloire ; elle lui manquera toujours. L'Assemblée venait d'une région intellectuelle et morale où les ombres flottaient encore. Mais on voit qu'à travers les ombres, une grande lumière du Verbe de *Syllabus* et du concile avait passé sur sa tête et à travers son cœur.

Mais je m'arrête, car je ne parle aujourd'hui que de la mission sociale de l'Assemblée et ces derniers mots m'emportent dans une autre sphère. Je demande une fois de plus la parole, pour examiner la mission religieuse de l'Assemblée ; après quoi je dirai quel est, à mon sens, son dernier devoir.

GABRIEL DE BELCASTEL, Député de la Haute-Garonne.

### Nouvelles inondations dans le Midi.

Le *Republican de Tarn-et-Garonne* nous apporte les nouvelles suivantes de l'inondation :

La crue de la Garonne, peu importante à Toulouse, a atteint en aval un niveau supérieur ; le fleuve, grossi par ses affluents, a débordé de nouveau et causé de nouveaux désastres.

A Castelsarrasin, le faubourg Garonne, détruit au mois de juin, a été envahi.

Le courant, aussi rapide qu'à la dernière inondation, a causé les mêmes dégâts.

La route des Trés-Cassés a été détruite.

Dans les quartiers de Belleperche et Coublin, les maériaux des maisons en reconstruction ont été en partie enlevés.

Les eaux ont presque atteint le niveau de l'inondation de 1855.

La vallée de Saint-Aignan, à Castelsarrasin, a été entièrement submergée, et le 2, vers cinq heures du soir, l'eau s'élevait à 5 m. 30 au-dessus de l'étiage ; 1 m. 30 seulement de moins qu'au mois de juin.

On voit l'étendue du désastre, ajoute le *Republican*, et avons-nous besoin de dire que la désolation est générale.

La magistère a été inondée et les rues envahies par les eaux.

Pour cette dernière localité, il ne s'en est fallu que de 30 centimètres pour que la crue du 2 novembre ait atteint celle du 24 juin dernier.

La *Gironde* donne de son côté les renseignements suivants sur l'inondation dans la région d'Agen :

Le débordement de la Garonne n'a pas jusqu'ici causé de graves dommages ; mais les affluents de ce fleuve ont fait plus de mal aux riverains. Tous les petits ruisseaux qui sillonnent la plaine du Lot-et-Garonne ont envahi les terres récemment ensemencées, les couvrant de trois, quatre et même cinq mètres d'eau ;

ce qui causera sans aucun doute des pertes considérables, car les blés en terre ont été déracinés et emportés dans plusieurs endroits.

Les travaux provisoires qui avaient été exécutés sur la ligne ferrée du Midi, entre Port-Sainte-Marie et Agen, ont été détruits par les eaux qui arrivaient de l'intérieur des terres.

C'est quelques minutes à peine après le passage du train rapide qui part de Bordeaux le soir à neuf heures pour Cette, que le tronçon de ligne compris entre Saint-Hilaire et Colayrac s'est écroulé. La partie comprise entre Fourciz-Lapouille et Saint-Hilaire est submergée, et l'on ignore naturellement si elle a subi des dégâts la rendant impropre au service.

Les terrassements et les endiguements que l'on effectuait sur la rive gauche de la Garonne, près de Port-Sainte-Marie, pour la construction de la voie ferrée qui doit relier cette localité à Condom, ont été gravement endommagés.

On lit dans l'*Avenir de l'Ariège* : Les pluies continuelles de ces derniers jours ont failli occasionner de nouveaux désastres.

L'Ariège atteignit rapidement une hauteur considérable. La crue s'est cependant arrêtée à au moins un mètre au-dessous de celle du mois de juin.

L'Arget avait, à quelque chose près, le même volume qu'il eut à cette époque, c'est-à-dire qu'il était effrayant et qu'il a occasionné de nombreux dégâts.

L'Union nationale de Montpellier a reçu le télégramme suivant, daté de Capetang, 3 novembre, 9 h. 30 matin :

À la suite d'une forte crue de l'Aude, l'étang de Capetang a débordé.

Les malheureux riverains, déjà tant éprouvés, sont inondés pour la troisième fois depuis le mois dernier.

Il est vrai que rien n'avait encore été entrepris pour les garantir.

Il serait bon cependant que l'administration s'occupât de sa décadence à ce désastreux état de choses.

ASSASSINAT D'UN PRETRE. — Le nommé Pill-rel, cordonnier, demeurant à Louppy-le-Château (Meuse), nourrisait depuis plusieurs années des sentiments d'inimitié contre le sieur Maguier, maire de la commune ; il reprochait à ce magistrat de lui avoir enlevé l'emploi d'appariteur, de s'être opposé à sa candidature lors des élections municipales et enfin de l'avoir exclu ignominieusement des rangs de la compagnie des sapeurs pompiers. Pill-rel se considérait comme déshonoré par ces mesures. Bientôt il se persuada que ses concitoyens ourdisaient contre lui de ténébreux complots, et, à diverses reprises, il déclara qu'il était un homme perdu.

Pendant longtemps, Pill-rel avait entretenu des relations de confiance et d'amitié avec l'abbé Vincent, curé de Louppy, lorsque, vers l'année 1874, il vit cet honorable ecclésiastique se rapprocher du maire dont jusqu'à ce jour il s'était tenu éloigné. Pill-rel vit dans ce changement d'attitude une trahison, et ne tarda pas à accuser l'abbé Vincent d'avoir divulgué certaines confidences qu'il lui avait faites.

Le 1er juillet, vers sept heures du soir, l'accusé alla sonner au presbytère ; comme on ne lui ouvrait pas la porte, il se dirigea vers l'église et demanda à un sieur Odin s'il n'avait pas vu le curé. Le témoin lui ayant montré M. l'abbé Vincent qui taillait un arbre fruitier, Pill-rel s'approcha du saint prêtre, et, après l'avoir entretenu quelques instants, il se dirigea avec lui vers le presbytère. L'abbé Vincent entra le premier ; Pill-rel le suivit, ferma brusquement la porte et se précipita aussitôt sur le curé, lui portant en pleine poitrine un violent coup de poignard, qui pénétra à une profondeur de 15 centimètres et trancha l'artère pulmonaire. Mortellement atteint, l'abbé Vincent eut encore la force d'ouvrir la porte et de se précipiter dans la rue où, après avoir fait quelques pas en poussant des cris inarticulés, il chancela et s'affaissa sur le sol.

Pendant ce temps, l'accusé tentait de se suicider en se tirant un coup de pistolet, et prenait immédiatement la fuite. Il a comparu le 21 octobre devant la cour d'assises de la Meuse. A l'audience, comme devant le juge d'instruction, l'illustre avoue que c'est lui qui a frappé l'abbé, mais il prétend que son crime n'a point été prémédité ; il n'attribue la cause à un trouble moral de son esprit. Il

aurait, en entrant au presbytère, où l'abbé l'avait fait appeler, aperçu un homme aposté par le prêtre pour l'arrêter, et en faisant usage de son arme, il n'aurait voulu que sauvegarder sa liberté. Ce système de défense a été contredit par tous les éléments de l'information.

CANADA. QUÉBEC. 24 Novembre 1875.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE

FEUILLETON.—Une saison à Spa. Suite de discours de M. de Belestre. (Suite et fin.) Assassinat d'un prêtre.

AUX ABONNÉS.

Tous les journaux ont fait appel à leurs abonnés depuis quelque temps. Nous nous permettrons, à notre tour, d'avertir nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement, de vouloir payer sans délai. Les frais de publications d'un journal sont considérables, il faut que ceux qui le reçoivent s'empressent de payer leur petite contribution.

Le "Nouveau-Monde."

Le Nouveau-Monde est fâché contre nous parce que nous avons osé émettre notre opinion sur l'importante question débattue entre lui et le Journal des Trois-Rivières au sujet de la franc-maçonnerie, mais il ne dit pas en quoi nous nous sommes trompés. Le confrère avant de nous reprocher notre inexpérience et vouloir nous faire la leçon aurait dû essayer de montrer où nous péchions par inexpérience et quel était l'argument de notre thèse contraire à la doctrine de l'Eglise. Nous comprenons le malaise qu'éprouve notre confrère dans la question actuelle nous lui tendons la main pour le retirer du précipice où il glisse, et il nous repousse. "Le premier article, dit-il avait pour auteur un écrivain sérieux et expérimenté qui, ne se fiant pas à ses seules lumières, avait, avant d'exprimer sa pensée, pris les précautions que lui indiquaient la prudence et le désir de faire connaître la vérité."

Nous avons pris les précautions que nous indiquaient la prudence et le désir de faire connaître la vérité, notre article était écrit sous le conseil de profonds et savants théologiens. Nous ne sommes pas aussi jeune dans le journalisme que semble le croire notre confrère, nos études ont toujours été sérieuses, et nous avons toujours su nous inspirer à une direction saine. Depuis huit ans nous avons fourni à la presse des articles que le Nouveau-Monde jugeait avant ce jour solides, d'une argumentation irréfutable, etc., tous compléments que l'on reprochait de quelconque en faveur de qui l'on est. A ce sujet nous pourrions jouer un vilain tour à notre confrère.

Le Nouveau-Monde semble argumenter ainsi "vos articles font les délices de l'Événement, donc vous avez tort." Il faut être acculé au pied du mur pour employer un pareil raisonnement. Car combien de fois n'avez-vous pas été cité par l'Événement et toute la presse rouge et libérale? Nous nous rappelons les luttes que nous avons faites pour empêcher la ruine du parti conservateur et nous avions alors à lutter contre vous! Vous étiez l'arme offensive du parti libéral, nos adversaires vous citaient partout, ils vous louangeaient faisant de vous leurs délices. Étiez-vous coupable alors, aviez-vous tort? Aujourd'hui on cite vos contradictions, on dit partout, le Nouveau-Monde a abandonné la belle ligne de conduite qu'il avait adoptée, il n'est plus ferme à défendre les principes, il pleide les circonstances atténuantes emploie les subterfuges, il cherche à plaire aux ennemis. Cela nous fait peine et nous attriste. La presse catholique doit se rappeler ce que St Thomas disait: "Si par la proclamation d'un principe, l'annonce d'une vérité le monde devait être bouleversé, il ne faudrait pas craindre de proclamer ce principe et d'énoncer cette vérité." L'erreur n'a pas de droit, et c'est le devoir d'un catholique de revendiquer les droits de la vérité en tout temps et en tout lieu. Nous conseillons à notre confrère la méditation du bref apostolique du 4 novembre 1868 de Pie IX:

"Des opinions équivoques et captieuses ont été introduites, il y a longtemps, par une fausse philosophie et propagées par les charmes trompeurs de la liberté. Répandues d'abord et fortifiées par une suite continuelle d'événements désordonnés, elles n'ont pas seulement

ouvert à l'impie et à la révolte une large voie, mais, ce qui n'est peut-être pas moins affligeant, elles ont envahi aussi un grand nombre d'esprits pieux. Ceux-ci, ne soupçonnant rien de fallacieux ou de pernicieux dans ces opinions; bien plus, les déclarant les mieux appropriées au progrès actuel des peuples, dont elles semblent découler naturellement, s'en sont faits les champions et les propagateurs dans la pensée que les solutions conformes aux vues de tous doivent être préférées à tout autre moyen de rétablir dans l'ordre les choses troublées.

"Ils savent, cependant, que cet conception est un objet de dérision pour les auteurs mêmes du trouble; ils savent que ces opinions ont été souvent réprouvées par Nos Prédécesseurs, et frappées par Nous d'une condamnation plus claire encore; mais, ils estiment que les enseignements Apostoliques sont susceptibles d'une plus large interprétation, et jugeant que ces opinions, restreintes à des limites déterminées, ne répugnent nullement à la saine doctrine, ils proclament encore qu'en soit elles sont inoffensives, qu'elles sont même utiles.

"Ainsi, par leur exemple et leur autorité, ils amènent les autres à ces opinions, et développent les mauvais germes qui y sont cachés. Sans le voir et le vouloir, ils sement des divisions, et affaiblissent des forces qu'il faudrait diriger unanimes et réunies contre les ennemis communs.

"Nous nous réjouissons donc de ce que, dans le combat que vous avez entrepris contre les ennemis de la Religion et de l'autorité, vous avez pris pour règle de suivre fidèlement les enseignements de ce St. Siège et de les exposer dans la pureté de leur sens originaire, afin que le peuple se pénétre de la vraie et saine doctrine, et apprenne à connaître la perfidie cachée des formules qui, plus qu'aux autres époques flattent si injustement les penchants et les convoitises de notre âge. Et nous vous félicitons de ce que, sans vous laisser abattre, vous soutenez un combat déjà long, dans lequel il faut lutter non-seulement contre l'ennemi, mais encore et souvent contre des frères.

"Nous ne nous étonnons pas que le progrès n'ait pas encore largement correspondu à vos travaux, puisque vous n'avez pas seulement à repousser des doctrines qui, par leur perversité révoltante, soulèvent facilement l'aversion des esprits honnêtes, mais qu'il vous faut aussi dissiper peu à peu ces opinions qui, fardées des couleurs du droit, ont été par la plupart sucées avec le lait.

Et nous compléterons notre pensée à l'égard du Nouveau-Monde, en lui rappelant avec un grand écrivain catholique: "Si nous le pouvons, faisons-nous aimer de nos adversaires, rien de mieux; mais faisons-nous aimer à titre de chrétiens, à titre de catholiques; faisons aimer la vérité. Toute autre tactique est non-seulement stérile, mais encore interdite: la doctrine catholique n'est pas à nous; elle ne vient pas de nous; et nul enfant de l'Eglise, fût-il prêtre, fût-il évêque, n'a le droit d'un sacrifice de la vérité. Le seul est la vie et la force."

Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur la question de la franc-maçonnerie, nous avons donné franchement notre opinion, telle que notre conscience, appuyée sur les avis de savants théologiens, nous la dictait.

Nous n'avons pas exprimé, comme le croit le Bien Public l'opinion de monseigneur l'Archevêque. La discussion se fait dans la presse, et nous n'avons pas cru convenable de vouloir faire descendre dans l'arène l'autorité qui tranchera la question si elle juge opportun d'intervenir. Nous avons agi avec prudence, et notre conscience ne nous reprochera pas d'avoir failli à notre devoir en proclamant un principe que nous croyons juste et conforme à la doctrine de l'Eglise. C'est avec confiance que nous attendrons le jugement de l'autorité, si elle nous condamne nous nous soumettrons avec humilité.

Ni blanc ni noir mais du noir au blanc.

Nous remercions le Canadien du trouble qu'il se donne de répondre pour nous au Bien-Public. Il verra par notre article de ce jour quel a été notre motif de ne pas consulter Mgr. l'Archevêque. Le Courrier n'a pas dit blanc et noir sur le sujet débattu; nous ne voyons pas quelle est la contradiction qui existe entre nous et l'ancien rédacteur. Toute la différence est dans l'argumentation. L'ancien rédacteur supposait un état de chose, une condition: "Si le franc-maçon, disait-il, est honnête, animé de bons motifs, professant pour les catholiques des idées larges et justes, reconnaissant à ces derniers tous leurs droits et privilèges, étant disposé à leur assurer toutes leurs immunités, on peut voter pour lui." Notre prédécesseur expliquait la position qu'il prenait en faisant une supposition; nous, considérant l'enseignement de l'Eglise sur les sociétés secrètes, nous croyons que le franc-maçon que suppose notre prédécesseur n'existe pas. Car la franc-maçonnerie a pour but de détruire le catholicisme, d'enlever aux catholiques leurs droits et leurs privilèges et de détruire les immunités et par conséquent le but que veut atteindre le franc-maçon est la destruction du catholicisme de ses immunités de ses droits et privilèges. L'homme est franc-maçon ou il ne l'est pas; est-il franc-maçon, il poursuit le même but que la société dont il fait partie, et nous catholiques

ne pouvons pas voter pour lui. S'il n'est pas franc-maçon, alors qu'il le déclare quand on l'accuse de l'être.

Nous ne comprenons pas la distinction à faire entre le catholique franc-maçon et le protestant franc-maçon, tous deux désobéissent à l'Eglise et font partie de la même société condamnée. S'il n'est pas permis de voter pour un catholique franc-maçon, à plus forte raison il ne doit pas l'être de voter pour un protestant franc-maçon. L'un devient rebelle à l'Eglise en se mettant franc-maçon, l'autre déjà rebelle à l'Eglise commet une autre faute en devenant franc-maçon. Notre prédécesseur disait en parlant du franc-maçon catholique: "Soiemment il commet le mal et cause du scandale. Quelle garantie peut-il offrir ensuite à ses concitoyens qu'il respectera les lois de l'Eglise catholique quand il sera associé à la gouverne de l'Etat? Aussi nous ne croyons pas qu'un franc-maçon qui se dit catholique, mérite jamais l'appui des catholiques et puisse recevoir d'eux un mandat."

Et il serait permis de voter pour un protestant franc-maçon!

Comment? celui dont la vie entière est consacrée à la lutte contre l'Eglise catholique, qui réprouve cette église, qui est partisan déclaré d'une doctrine contraire à la nôtre qui veut le triomphe de sa croyance contre la nôtre, et qui est franc-maçon pourra recevoir l'appui des catholiques et recevoir d'eux un mandat? Tandis que celui qui est catholique franc-maçon ne le pourra pas?

Deux hommes sont coupables d'un même crime et parce que l'un est catholique et qu'il n'a commis qu'une seule faute nous catholiques, nous devons lui refuser notre appui, tandis que l'autre qui est déjà coupable d'un autre crime aussi grand pourra le recevoir?

Telle n'est pas, nous le croyons, la doctrine de l'Eglise. Car quelle garantie peut offrir le candidat franc-maçon à ses concitoyens qu'il respectera les lois de l'Eglise catholique contre laquelle il est en rébellion quand il sera associé à la gouverne de l'Etat?

Comme nous l'avons dit le Courrier n'a pas soutenu blanc et noir, l'un de ses rédacteurs dans ses prémisses a créé un franc-maçon imaginaire qui n'est pas, et ne peut pas exister si la franc-maçonnerie a le but que l'Eglise lui assigne, tandis que nous, nous avons posé dans nos prémisses le franc-maçon réel, tel que l'Eglise le condamne. Voilà pourquoi nous sommes arrivés à des conclusions différentes; car montrez nous un franc-maçon tel que l'a dépeint notre prédécesseur, et nous déclarerons que ce franc-maçon est un véritable catholique et que la franc-maçonnerie est l'institution la plus chrétienne, la plus amie de l'Eglise. Mais nous croyons que cela sera aussi difficile que de trouver le cercle carré.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a sanctionné hier, à l'Assemblée Législative, le bill pourvoyant à ce qu'aucune cause de contestation d'élection ne soit intentée ou continuée devant les cours de justice, pendant les sessions du parlement.

Une belle victoire pour le parti conservateur! M. Blanchet est élu à une majorité de 250 voix par le comté de Bellechasse. Voici donc un comté enlevé aux libéraux, et la phalange conservatrice à Ottawa trouve dans le nouveau député un puissant auxiliaire et un fort jouteur. Honneur à ce comté.

Nouvelles Politiques.

On mande de Halifax, N. E., que l'hon. Daniel McDonald a résigné sa position de procureur-général et qu'il a été remplacé par Otto S. Weeks, éc.

Ce dernier va briguer bientôt les suffrages du comté de Guysboro, dont l'un des membres, M. Wm. H. Wynnes a résigné.

Charles Blais, écuyer, de Sorel, a été nommé député inspecteur des poids et mesures, pour la division Richelieu, P. Q.

Une requête, signée par quinze milles personnes, appartenant aux districts où se trouvent les mines de charbon du Cap Breton, a été présentée au gouvernement local pour demander de l'aide.

Le gouvernement provincial a accordé à M. James Whyte, ex-agent de l'immigration en Ecosse, trente mille acres de terre dans les cantons de l'Est, pour y fonder une colonie écossaise.

Avis est donnée dans la Official Gazette d'Ottawa, qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement pour obtenir une charte pour ériger un pont depuis Hull, dans la province de Québec, traversant l'Isle, et venant aboutir à la rue Kent, Ottawa.

Avis a été donné à St. Jean, N. B., aux directeurs de la Banque British North America que ces billets contrefaits de la banque à St. Jean, St. Etienne et Halifax sont en circulation: Il y en a de \$5, \$10, \$20, \$50 et \$100.

On dit que le site sur lequel doivent être construites les nouvelles bâtisses de la Cour Suprême à Ottawa, a été choisi dans le voisinage du quartier Cartier, Cartier Square.

Une assemblée de commerçants de bois a eu lieu mardi soir à Ottawa, afin de s'entendre avec M. Fraser, secrétaire du Bureau de la Commission de Consultation d'Ontario, au sujet du projet de l'exhibition de nos bois à l'Exposition de Philadelphie. Il a été résolu d'exhiber une aussi grande quantité que possible d'échantillons des bois de ce pays dans un bâtiment qui sera réservé à cette fin, dans Fairmount Park.

Le cardinal McCloskey est attendu aujourd'hui même, à New-York. Les citoyens lui préparent une réception magnifique.

Nous publierons, sur notre prochain numéro, le magnifique mandement de Mgr. Bourget.

Les chemins de fer et la Banque Jacques Cartier.

On lit dans la correspondance parlementaire du Courrier de St. Hyacinthe:

"La rumeur circulait aujourd'hui que les arrangements avaient été conclus définitivement à propos du chemin de fer de colonisation du Nord, et de la banque Jacques-Cartier. En effet, le contrat entre le gouvernement et M. McDonald, contracteur, a été signé. Mais les détails sont mystérieux pour le présent et ne seront connus que lors de la présentation de la mesure en parlement.

D'après ce que j'ai pu savoir, la question serait celle-ci: La Banque Jacques-Cartier aurait avancé aux contracteurs du chemin de colonisation du Nord, MM. McDonald et Abbott, une somme de \$492,000 qui a été dépensée sur le chemin. De plus la banque a avancé à M. McDonald personnellement à peu près \$190,000, qui ont été employées à la confection d'une section du chemin de fer intercolonial. Le 26 juin 1875, MM. McDonald et Abbott ont obtenu de la banque, par acte notarié, un délai d'un an pour le paiement de la somme de \$402,000. Par un autre acte, le même jour, les constructeurs ont transféré à la banque, à titre de garantie collatérale, des bons de la compagnie du chemin de fer de colonisation au montant de \$600,000 et des bons du comté d'Ottawa, pour une somme de \$200,000, formant un total de \$800,000 de bons qui étaient dus à M. McDonald, et livrés par la dite compagnie sur le prix de la construction du chemin.

Le 28 juin dernier, la banque accorda à M. McDonald un an de délai pour le paiement de ses \$190,000, et celui-ci consentit à ce que sa part dans les bons transportés le 26 juin garantisse sa dette personnelle.

Subséquentement, M. McDonald rompit la société qui existait entre lui et M. Abbott, et celui-ci lui transporta tous les droits qu'il pouvait avoir dans les bons transportés; M. McDonald se chargeant de la construction du chemin.

Le premier des deux transports fut signifié à la compagnie du chemin de fer le 27 juin.

"On sait que le gouvernement s'est substitué à la compagnie, qu'il a assumé ses dettes et s'est chargé de faire le chemin. Alors les prétentions de la banque Jacques-Cartier sont que légalement parlant, le gouvernement lui doit la valeur de \$800,000 de bons qui lui ont été transportés par les contracteurs, et dont elle n'a pas eu de livraison, mais elle offre de consentir à un décharge, pourvu que le gouvernement lui paye, ou lui garantisse sa créance de \$402,000. Si nos informations sont correctes, la banque aurait dit au gouvernement: "Payez un contracteur McDonald la valeur des ouvrages faits d'après le contrat que vous êtes à conclure avec lui, et sur ce paiement, la banque sera payée de sa créance de \$402,000. S'il revient plus que cette somme à M. McDonald, vous l'emploierez à payer les sous-contracteurs à qui celui-ci peut devoir. Sur la balance du prix du contrat, vous paierez les ouvrages à faire, puis la balance revenant aux sous-contracteurs, et s'il y a un surplus, vous le paierez à la banque en extraction de la dette personnelle de M. McDonald. Si, les travaux faits, il ne revient pas assez à ce dernier pour éteindre la dette de \$402,000, la banque viendra au marc la livré avec les autres créanciers sur les profits futurs de M. McDonald pour la balance qui lui restera due sur cette somme de \$402,000."

"On ajoute: d'après l'évaluation faite par l'ingénieur du gouvernement et celui de la compagnie, que le dernier estimé des ouvrages faits se monte à \$1,600,000. Prenant pour base cette évaluation, le nouveau con-

trat donne à M. McDonald un prix qui n'est que les neuf-dixièmes du prix de l'ancien contrat, alors déduisant un dixième de \$1,600,000, la somme d'environ \$1,400,000 doit revenir à M. McDonald pour ouvrages faits. Or, comme il a reçu sur cette dernière somme celle de \$800,000, la balance à payer est de \$600,000. Déduisant \$402,000 que le gouvernement paiera à la banque, il restera \$200,000 qui pourront être distribués aux sous-contracteurs, dont les créances s'élèvent, dit-on, à \$450,000.

"Comme je le disais, la réponse du cabinet n'est pas connue et on ne sait quelle a été sa décision. Beaucoup de pourparlers ont eu lieu et la question a été examinée sous toutes ses faces. Elle est bien compliquée, et lorsqu'elle viendra devant la chambre, elle fera le sujet de débats intéressants."

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 22 Novembre.

L'orateur prend son siège à trois heures et vingt minutes. Plusieurs pétitions et bills sont présentés.

M. Piquet demande si le gouvernement a pris connaissance du rapport de M. Moylan, inspecteur général des prisons de la Puissance, et s'il en a pris connaissance, quelle ligne de conduite il entend suivre à l'égard d'un certain Gagné, géôlier de la prison de St. Joseph de la Beauce, qui est vertement censuré dans ce rapport, et contre lequel pèsent de graves accusations?

L'hon. M. Angers dit que ce rapport n'est pas parvenu à la connaissance du gouvernement; mais le gouvernement a eu connaissance d'un rapport fait par un M. Miles. D'après ce rapport, il est constaté qu'un prisonnier s'est échappé de la prison en question et plusieurs autres plaintes ont été portées contre M. Gagné. Mais, sur promesse faite par M. Gagné qu'à l'avenir il se conduirait de manière à ne donner aucune plainte le gouvernement a suspendu sa décision.

M. Préfontaine demande si c'est l'intention du gouvernement de changer l'organisation de la Chambre d'Agriculture, de manière à rendre les membres de la dite Chambre d'Agriculture de la province de Québec électifs par les sociétés d'agriculture, au lieu d'être nommé par le gouvernement comme l'avait promis le premier ministre pendant les dernières élections?

L'hon. M. Garneau répond que la Chambre d'Agriculture n'existe pas, mais que si l'hon. député veut parler du Conseil d'Agriculture, il peut dire que telle n'est pas l'intention du gouvernement et il ne sache pas que M. le Premier Ministre ait fait une telle promesse.

M. Rinfret demande s'il est l'intention du gouvernement de faire voter une somme additionnelle à celle déjà votée, pour la construction des bâtimens de parlement et des départements, sur le terrain des Jésuites, afin de se trouver en état de pouvoir procéder de suite à l'érection de ces bâtimens dès qu'il en aura obtenu la possession?

L'hon. M. Garneau répond que lorsque les estimés seront soumis à la Chambre, il sera alors temps de faire inscrire une somme additionnelle si la Chambre juge à propos de le faire.

M. Mathieu fait motion pour une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état de tous les employés salariés de la Province, y comprenant ceux qui ne sont employés que pendant la session; cet état devant contenir le nom des employés, leur qualité et résidence avant leur nomination, la date de leur nomination, leur résidence actuelle et leur emploi ainsi que leur salaire.

Sur motion de M. Wurtele, la Chambre se forme en comité général sur son bill concernant le délai pour le renouvellement des hypothèques.

Après quelque discussion en comité, le bill est rapporté avec certains amendements. Le concours dans le rapport du comité général est fixé pour demain.

A 4 hrs. cinq minutes la Chambre s'ajourne.

Séance du 23 Novembre.

L'orateur prend le fauteuil à trois heures et quelques minutes.

M. Joly fait motion pour une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le nombre des prisonniers qui se sont échappés des prisons de la Province depuis le 1er juillet dernier; les prisons d'où ces évasions ont eu lieu; les rapports officiels des géôliers annonçant ces évasions; les mesures prises pour arrêter ces prisonniers évadés et le nombre de ceux qui ont été repris.

La motion est adoptée et en réponse à M. Joly, l'hon. M. Church dit qu'il est à préparer un bill pour amender la loi actuellement en force au sujet de la détention des aliénés dans les prisons. Quant au nombre des prisonniers qui se sont échappés, il ne croit pas qu'il soit bien considérable. Il s'en est échappé cinq de la prison de Gaspé, mais tous ces échappés ont été repris. Il s'en est échappé deux autres de la prison d'Arthabaska, dont l'un a été repris.

L'hon. M. Oimmet attire l'attention de la Chambre sur la question importante de la détention des aliénés dans les prisons communes. Il est d'avis que les prisons devraient être placées sous le contrôle des municipalités, mais il croit que l'on a beaucoup exagéré le nombre d'aliénés détenus dans les prisons. Il sait que tel est le cas par expérience personnelle. Les aliénés ne sont jamais détenus plus longtemps que trois semaines ou un mois tout au plus. Ce délai est souvent nécessaire pour constater que l'individu que l'on dit être atteint ne l'est pas réellement. Il aimerait aussi à savoir

si le gouvernement va mettre à exécution la loi qui oblige chaque municipalité à payer pour les aliénés qu'elle envoie aux asiles.

M. Joly espère que le gouvernement ne songera jamais à mettre cette loi à exécution. Ce serait pour ainsi dire abandonner ces aliénés complètement.

L'hon. M. Angers dit au nom du gouvernement que ce dernier s'occupe actuellement de la question du traitement des aliénés. Il ne dit pas que les municipalités doivent contribuer à une partie des frais de l'entretien des aliénés, mais il est d'avis que l'on devrait rendre l'entrée dans les asiles un peu plus difficile, parce qu'il est convaincu qu'un grand nombre d'aliénés sont actuellement maintenus par le gouvernement dans les asiles. Quant à la détention des aliénés dans les prisons, il est de l'avis de l'hon. M. Oimmet qu'il faut un certain délai pour pouvoir constater que le prisonnier est réellement atteint d'aliénation mentale, car un prisonnier peut bien faire le fou dans le seul but de se faire transporter à un asile afin de pouvoir s'échapper plus facilement.

L'hon. M. Church espère pouvoir soumettre un bill sur ce sujet durant la présente session.

M. Joly se plaint de nouveau de ce que le gouvernement a fait convoquer les Chambres sans avoir préparé ses mesures. La seule mesure du gouvernement qui était prête était celle qui avait pour but de violer la loi des élections contestées et permettre aux partisans du gouvernement de garder leurs sièges.

L'hon. M. Angers, en réponse à M. Joly, dit qu'il regrette que l'hon. député de Lothbrière ait cru devoir qualifier une loi adoptée par cette Chambre et sanctionnée par Son Excellence de violation. Il répudie l'accusation portée par M. Joly que le gouvernement convoque les Chambres dans le seul but de faire adopter les lois concernant la loi des élections contestées. Le gouvernement a une mesure des plus importantes à soumettre à la chambre et il faut lui donner le temps de mûrir ce projet de loi et ne pas l'obliger à la faire adopter à la légère.

M. Beaubien est surpris d'entendre l'hon. député de Lothbrière parler de la sorte. Il avait toujours compris que le principe contenu dans le bill des élections contestées était approuvé par les deux côtés de la Chambre et il fait remarquer que l'hon. député d'Yamaska, M. Wurtele, a introduit un bill dont le principe était le même que celui contenu dans le bill du gouvernement.

A cinq heures moins un quart, la Chambre s'ajourne à demain.

NOUVELLES D'EUROPE.

(par le câble transatlantique.)

Londres, 22 nov.

Les nominations de Sir J. Holker et Harding Stanley Gifford, au poste d'Attorney Général et de Solliciteur-Général respectivement sont confirmées.

Le Pall Mall Gazette publie une dépêche de Berlin qui mande que le prince de Bismarck a assisté à la séance du parlement aujourd'hui et que sa santé paraît meilleure qu'on l'avait annoncé. Il a l'intention de prononcer un discours aujourd'hui.

Paris, 29 nov.

A l'assemblée de la gauche hier, plusieurs députés ont annoncé que lundi soir, à la 9e lecture du bill de la loi électorale, le ministre Dufaure proposerait que l'Assemblée s'occupe de fixer la date de sa dissolution.

Correspondance.

Emprunt au Nouveau-Monde.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION "UNION".

M. le Rédacteur, Vos lecteurs se sont sans doute réjouis à la nouvelle que vous leur donniez ces jours derniers, que la Compagnie de Navigation Union avait décidé de faire subir des réparations et des améliorations considérables à ses vaisseaux, et qu'en conséquence l'Athenian avait discontinué ses voyages réguliers le 12 courant pour aller prendre ses quartiers d'hiver dans un bassin de radoub à Québec.

Cette détermination, dont une partie est déjà à l'état de fait accompli, démontre que la nouvelle société est en voie de prospérité et que c'est en vain que la Compagnie du Richelieu a mis en œuvre tous les moyens pour l'empêcher de réussir et conserver ainsi et son monopole et la faculté de charger de huit à dix passagers pour un voyage aller et retour, à Québec.

Cette conduite de la Compagnie du Richelieu devrait tourner contre elle-même, car le public intelligent ne pourrait manquer d'y voir non pas de l'émulation, mais de l'égoïsme et une détermination bien arrêtée de détruire toute institution du même genre que pourrait nécessiter le bien commun. Ainsi menacé, chaque citoyen devrait se dire, puisque c'est ainsi que la Compagnie du Richelieu nous traite, encourageons la nouvelle compagnie, brisons le monopole! ce qui fut dit, fut fait, et la Compagnie Union est sortie victorieuse de la lutte.

Mais l'œuvre commencée n'est pas encore complète. Si l'encouragement que la Compagnie du Richelieu a reçu depuis sa fondation lui a permis de se pourvoir de toute une flotte de vaisseaux, les compagnies nouvelles, ses rivales, soit sur notre grand fleuve, soit sur nos rivières, n'ont pas encore eu le temps ni la facilité de se pourvoir aussi bien. Ce n'est donc pas trop demander de tous ceux qui comprennent le grand avantage d'avoir entre nos différents intérieurs une double ligne de Steamers, qu'ils favorisent tout particulièrement nos nouvelles compagnies afin de les mettre en état de se pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour bien servir le public. Vraiment, je n'ai pu m'empêcher d'ad-

mirer nos braves cultivateurs de la rivière Chamby, pendant toute cette saison. Il fallait voir le vaisseau de la nouvelle compagnie, Le Cultivateur, il fallait le voir arriver à Montréal, à chacun de ses voyages, chargé de voyageurs et de fret.

Nos voyageurs entre Québec et Montréal ont certainement bien patronisé les vaisseaux de la compagnie Union, mais en observateur impartial je dois avouer qu'ils n'ont pas montré qu'ils appréciaient aussi bien les efforts de la compagnie rivale de celle du Richelieu entre nos deux grandes villes.

Espérons que les efforts faits par un certain nombre de nos concitoyens à vues patriotiques pour empêcher le monopole et favoriser le public ne seront pas méconnus; et puisque la compagnie Union ouvre ses livres en vue d'augmenter son capital et de se mettre en état de construire de nouveaux vaisseaux, empressons-nous de répondre à cet appel.

En fait il n'y a pas de doute que nos voyageurs et nos touristes ne perdent pas une si belle occasion de se préoccuper contre le monopole et de s'assurer un état de chose qui leur permettra de toujours voyager à des prix raisonnables.

Si ce que j'apprends ce matin est vrai, et j'ai toute raison de croire que je ne suis pas trompé, on a dans la conduite de la Compagnie du Richelieu depuis quelques jours une preuve de ses intentions à l'égard de sa jeune rivale et du cas qu'elle fait du public.

L'athénien a cessé de voyager depuis vers le 10 courant, laissant le Québec seul, pour faire le service; aussitôt les prix sont élevés de \$1 à \$3 "repas et lits extra" Le lendemain le "Montréal" contre lequel "L'abyssinien" continue la lutte, ne charge que \$1.

En fait il n'y a pas de doute que nos voyageurs et nos touristes ne perdent pas une si belle occasion de se préoccuper contre le monopole et de s'assurer un état de chose qui leur permettra de toujours voyager à des prix raisonnables.

J'ai l'honneur d'être, "UN AMI DU PEUPLE" Novembre 1875.

FAITS DIVERS. LA STE. CECILE.—Cette fête a été célébrée lundi avec grande pompe. Les chœurs étaient splendides et la musique habilement rendue.

QUARTIERS D'HIVER.—Le St. Lawrence, l'Union, le Saguenay, l'Express, le Bellechasse, le Montmagny et le Maid of Orleans, ainsi que les remorqueurs de la compagnie de navigation à vapeur du St. Laurent, au nombre de 51, ont pris leurs quartiers d'hiver aux endroits accoutumés.

TEMPÉRATURE.—Hier nous avons eu une bordée de neige, accompagnée d'un furieux vent. C'est la bordée de Ste. Catharine.

AVIS.—A nos lecteurs.—Maximes générales pour bien vivre.—Questions concernant le Tiers-Ordre.—Louis Lateau.—Le sentiment religieux aux Etats-Unis.—Les libéraux et les Sœurs de Charité.—Informations.—Recette.—Nécrologie pour le mois d'octobre.—Notre-Dame de Lourdes.

NAUFRAGES.—Le nombre de naufrages enregistrés pour la semaine finissant le 6 novembre est de 65, faisant pour la présente année 1.433.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.—Les membres actifs de l'Institut Canadien de Québec sont par le présent informés que l'annuaire No. 2, de l'Institut est maintenant prêt pour livraison. Ils peuvent se le procurer en s'adressant à M. Z. Cantin, gardien, à la salle de l'Institut.

H. J. J. B. CHOUMARD Sec.-Arch. I. C. Q. GUIBORD.—On mande de Montréal que le révérend curé Rousselot a officiellement notifié l'Institut Canadien que la fosse de Guibord n'avait pas été creusée à une profondeur de quatre pieds, qui est celle requise par la loi.

Cependant, on pense qu'aucune action ne sera intentée vu que le cadavre de Guibord, mort depuis six ans, ne peut exhiler aucun miasme propre à faire contracter des maladies.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.—Ce soir, à 8 h. P. M., M. l'abbé Bégin donnera dans la Salle de l'Institut, une conférence, intitulée: "La société civile et la Société religieuse: leurs rapports mutuels." Seront admis les membres de l'Institut avec leurs dames et les personnes munies de cartes d'invitation.

H. J. J. B. CHOUMARD, Sec.-Arch. de I. C. Q. EN HIVERNEMENT.—La barque British Queen, partie de Montréal pour l'Angleterre, a été forcée de relâcher dans le port de Trois-Rivières, Elle

passera l'hiver, ainsi que plusieurs goélettes chargées de farine, au quai Ross, Ritchie & Co. Une quantité considérable de glace descend du lac St. Pierre.

NOUVEAU VOI DE MAILLE.—Samedi, la malle a été volée en entier, près de Washington sur la ligne du chemin de fer appelée Corpus Christi.

BAZAR A LÉVIS.—Nous désirons éveiller d'une manière toute particulière l'attention de nos lecteurs et lectrices, sur l'annonce que nous publions plus loin, au sujet d'un bazar qui sera donné à Lévis, au mois de juin prochain.

Le bénéfice de ce bazar est destiné à venir en aide à la construction du collège de Lévis. Ceux qui y prendront part pourront donc, tout en se procurant un agréable passe-temps, concourir à une œuvre qui se recommande d'elle-même.

NAUFRAGE.—Il est arrivé un désastre maritime le 25 octobre par 46° 28 de latitude et de 35° 26 de longitude qui a causé 15 pertes de vie.

Le brigantin Ste. Marie a été renversé en mer et deux hommes de l'équipage et 13 passagers se sont noyés.

Ce vaisseau était parti de St. Pierre à destination de France avec 17 passagers et une cargaison générale; l'équipage se composait de 12 personnes.

Le vaisseau fut assailli par une forte tempête de vent de nord-ouest et fut renversé par la violence du vent. Quatre passagers et dix matelots se cramponnèrent au vaisseau et furent recueillis le lendemain par le navire "Imperial" de Québec et deux jours plus tard furent transférés à bord du "Ravenscraig" de Glasgow, qui est arrivé ici hier et a débarqué les naufragés.

PERTE DE VAISSEAUX.—Une dépêche de Halifax, 23 novembre, adressée à l'hon. P. Fortin, contient les tristes nouvelles qui suivent: "Quatre bâtiments destinés aux Iles de la Magdeleine contenant l'approvisionnement des marchands des Iles, se sont perdus. Il y a aussi plusieurs pertes de vie. Nous craignons que le reste de la flotte ait eu le même sort. Pourriez-vous intercéder auprès du gouvernement afin qu'il envoie à Pictou un steamer avec des provisions, vu que la plupart des habitants seront exposés à la famine par suite de cette perte."

WILLIAM JOHNSON, DANIEL CRONAN, Secrétaire. Nous espérons que le gouvernement viendra en aide aux malheureux habitants des Iles de la Magdeleine, qui viennent de subir d'aussi sensibles pertes.

—Les fournaies ordinaires, les appareils de chauffage par la vapeur, et les poeles dont nous nous servons dans nos maisons, ne sont point excessivement dangereux, si un espace suffisant est laissé entre les conduits et la charpente pour permettre à l'air une libre circulation, et les feux qui arrivent, conséquence de la négligence de cette simple précaution, ne sont que le résultat de l'oubli du devoir de la part de ceux qui devraient les prévenir; comme aussi de la négligence de prendre une police d'assurance, de la part du chef de famille, est un acte criminel.

La Stadacona, Cie d'assurance contre le feu et dont l'office est au No. 20 rue St. Pierre, Québec, est prête à prévenir les conséquences de cette incurie coupable.

—Le jour où Sylvain m'a parlé, CÉDES 60 Reviens..... 50 Chanson d'été..... 50 Si vous m'aimez..... 40 Pour les petits oiseaux..... 40 Redis à ta grand'mère..... 25

Musique instrumentale: La jolie hongroise, valse..... 60 Ramage d'oiseaux..... 60 Chant d'amour..... 50 Les lias, valse..... 60 Poste aux gretots, galop..... 75 Fanfare des dragons..... 60 Québec, 24 Novembre 1875. 719

Musique vocale et instrumentale.—A. Lavigne. DÉJEUNER.—Cocoba de Epps.—Agréable et reconfortant. Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent la digestion et de la nutrition et par une sage application de magnifiques propriétés du Cocoba bien choisi, M. Epps a pourvu son table à déjeuner d'un breuvage délicieusement savoureux qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins.

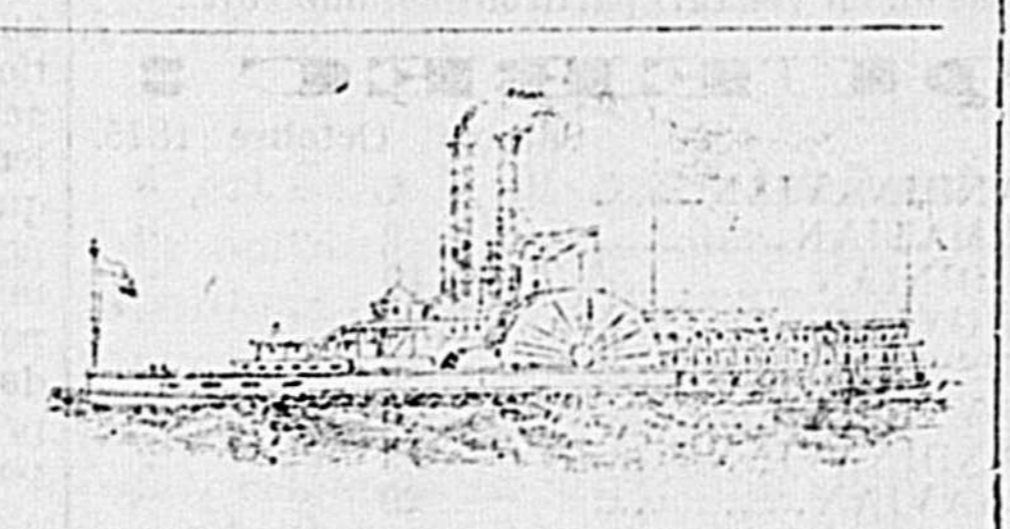
C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement rétablir une constitution malade au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de maladies nous environnent sans cesse, prêtes à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous éviterons plus d'une atteinte de maux, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre constitution.—Civil Service Gazette.

AVIS IMPORTANT AUX VOYAGERS. Lorsque vous visitez ou que vous quittez une cité de New-York, épargnez-vous l'ennui et les dépenses que nécessite le transport de votre bagage, et arrêtez-vous à la Grand Union Hotel en face du GRAND DEPOT CENTRAL. Cette maison spacieuse et confortable possède 350 chambres, très élégamment meublées et tenues sur un pied amenant un montant de \$900,000 de dépenses. Elle possède un élévateur et toutes les améliorations modernes. Elle est tenue sur un plan européen. LE RESTAURANT, les chambres de goûter et les celliers sont approvisionnés avec ce que les marchés produisent de mieux. La cuisine est sans rivale. Les chambres pour une seule personne se louent à \$1.50 et \$2.00 par jour; cet hôtel possède des appartements spéciaux pour les familles, ou tous, tant visiteurs étrangers que ceux de la cité, peuvent jouir de l'aisance la plus luxueuse, et cela, à un prix moindre, à la GRAND UNION, que dans n'importe quel autre Hôtel de la Cité. Les omnibus et les chars-urbains passent à toutes les minutes du jour, allant dans tous les quartiers de la ville.

G. F. & W. D. GARRISON, Directeurs, 19 oct. 1875.

ANNONCES NOUVELLES. Explication du catéchisme. Chemin de fer Lévis et Kennebec.—Laroche et Scott. Traversée du Grand-Tronc.—A. Gaboury. Grand concert national.—Joseph Labrecque. Marbrerie de St. Roch.—J. A. Belanger. Bazar.—Madame C. Darveau. Nouveautés.—Fyfe & Garneau. Bazar annuel.—Josephine H. Hardy. Avis.—E. Goss. Bijouteries et argenteries.—Duquet & Cie. Nouveaux arrivages.—I. P. Dery. Traversée du Grand-Tronc.—A. Gaboury. \$24,000 à prêter.

BAZAR. UN grand Bazar, pour venir en aide à la construction du Collège Commercial de Lévis, sera tenu au mois de juin prochain, dans une des salles du Collège, sous le Patronage des Dames de Lévis. Le comité chargé de l'organisation du Bazar se compose de: Mesdames C. F. Langlois, Présidente; G. Couture, Vice-Présidente; P. C. Dumontier, Trésorière; Dr. B. Guay, Assis. Trésorière; L. Ed. Couture, Secrétaire; C. Darveau, Assis. Secrétaire. Les tables seront tenues par les Dames dont les noms suivent: TABLES D'OUVRAGES.—Mesdames C. F. Langlois, P. C. Dumontier, Th. Fraser, S. Larue, J. B. Paudet, L. Ed. Couture, T. Foisy, L. P. Demers, B. Demers. TABLES DE RAFFRAICHISSEMENTS.—Mesdames G. Couture, J. B. Baulieu, El. Samson, Dr. B. Guay, Théod. Chabot, P. Hochu. Par ordre, MDE. C. DARVEAU, Assis. Secrétaire. Québec, 24 Novembre 1875. 910



TRAVERSE DU GRAND-TRONC. JUSQU'À un nouvel avis le vapeur ARTIC, capit. Lamontagne, fera la traversée comme suit: LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA POINTE LEVIS.

Table with 2 columns: A. M. and P. M. listing train schedules for various routes like Riv. du Loup, Richmond, and St. Laurent.

Recu de Paris —CHEZ— A. LAVIGNE, Éditeur de Musique, Importateur de Pianos et d'Harmoniums.



Musique vocale: Les lias, valse chantée... 75 centimes. Le jour où Sylvain m'a parlé... CÉDES 60 Reviens... 50 Chanson d'été... 50 Si vous m'aimez... 40 Pour les petits oiseaux... 40 Redis à ta grand'mère... 25

Musique instrumentale: La jolie hongroise, valse... 60 Ramage d'oiseaux... 60 Chant d'amour... 50 Les lias, valse... 60 Poste aux gretots, galop... 75 Fanfare des dragons... 60 Québec, 24 Novembre 1875. 719

Chemin de fer LEVIS ET KENNEBEC TABLEAU ITINÉRAIRE. TRAIN DE PASSAGERS ET DE FRET. LAISSERA la rue St. Henri, Lévis, tous les jours (les dimanches exceptés), à 4.00 P. M., et arrivera aux stations de la voie, arrivant à la Jonction Scott à 6.30 P. M. Laissera la Jonction Scott à 7.00 A. M., pour revenir, arrivant à Lévis à 9.05 A. M. Pour plus amples informations s'adresser au bureau du surintendant, Rue St. Henri, Lévis, ou au bureau des contracteurs, 7 et 11, Rue St. Pierre, Québec. LAROCHELLE A SCOTT, Contracteurs. Québec, 24 Novembre 1875. 718

Tuyaux à Gaz et à Vapour! 5000 PIEDS de deux pouces. A vendre à très-bas prix. J. & W. REID, 40, rue St. Paul, Québec, 25 Octobre 1875. 886

Grand Concert National —AU BÉNÉFICE DE LA— Société St. Jean Baptiste, SECTION ST. ROCH. A LA SALLE JA AUES CARTIER, Lundi, 29 Nov. 1875.

Par la SOCIÉTÉ STE. CÉCILE, aidée de L'UNION MUSICALE, du SEPTUOR HAYDN et des premiers Artistes et Amateurs de Québec. DIRECTEUR: N. LEVASSEUR.

PROGRAMME. 1. Ouverture.—Féria. HEROLD. Septuor Haydn et autres instrumentistes. 2. Quelques paroles de circonstance par le Président de la Section St. Roch. 3. Adieu, mon pays.—Quatuor des Vêpres Siciliennes, par Madame Le Vasseur, MM. P. Plamondon, Laurent et Ls. Leclerc. 4. L'Espérance.—Romance dramatique, chantée par M. A. Maugard. 5. Valse des Réves.—Romance chantée par Mademoiselle Le Vasseur. 6. Hymne à Satan du Petit Faust.—HERVÉ. Chœur chanté par la Société Ste. Cécile. Avec solo de ténor par M. E. Dery. 7. Le Supplée, du Trouvère.—VERDI. Duo par Mme. Le Vasseur et M. Plamondon, avec chœur dans la coulisse. INTERMEDE. Chanson comique par M. Lefebvre, U. S. 8. Ouverture.—Masaniello.—MUBER. Septuor Haydn et autres instrumentistes. 9. La St. Hubert.—L. DE KILLE. Grand chœur sans acc. par la Société Ste. Cécile. 10. Souvenir.—CHÉRET. Romance chantée par Mlle. A. Venner. 11. Sextuor Lucie de Lamermoor.—DOZZETTI. Chantée par Mlle. Venner, Mlle. Le Vasseur, MM. Dery, Bédard, Laurent, et Leclerc, avec acc. d'orchestre. 12. Capriccio.—ARBAŃ. Solo de Cornet, avec acc. d'orchestre, par Monsieur E. Lavigne. 13. Le Dragon de Carillon.—SABATIER. Romance patriotique par M. St. Laurent. 14. Chœur des Enclous.—VENDT. du Trouvère, chanté par la Société Ste. Cécile, avec acc. d'orchestre.

Prix d'admission: Parterre... 50 cts. Galeries... 25 cts. Le Concert, vu la longueur du programme, commencera à 7.45 heures précises et les portes seront ouvertes à 7 heures. N. B.—Le comité d'organisation veillera à donner des sièges confortables à toutes les personnes présentes. La salle offrira à tous tout le confort désirable. Billets en vente chez M. Langlais, libraire, et chez M. Lizotte, rue St. Joseph, St. Roch; à la Haute-Ville, chez MM. Lavigne et Vézina, rue St. Jean; au Faubourg St. Jean chez M. Vincent, libraire; à la Basse-Ville, chez M. Dery, libraire, et à la porte de la salle. Les personnes qui voudront prendre des sièges réservés peuvent se rendre à la salle le jour du concert depuis midi jusqu'à 4 heures. Par ordre, JOSEPH LABRECQUE, Secrétaire. Québec, 24 Novembre 1875.—3f. 908

NOUVEAUTÉS A Bon Marché. LA crise financière se faisant de plus en plus sentir, nos Marchandises, qui sont TOUTES NOUVELLES et de la meilleure qualité, ont été étiquetées AUX PLUS BAS PRIX. Nous signalons spécialement: Les CHEMISES et les CALEÇONS, CHAUSSETTES et BAS DE LAINE. PARDESSUS NOIRS, COUVERTURES, FLANELLES, JUPONS PIQUÉS.

FYFE & GARNEAU 21, RUE LA FABRIQUE, Québec, 24 Novembre 1875. Explication du catéchisme De la première enfance L'usage des Instituts, des Instituts et des mères de famille, et pouvant servir aux élèves des grands séminaires, par l'abbé L. KINET. Cet ouvrage a été importé spécialement pour les anciens élèves de l'École Normale-Laval. En vente au Courrier du Canada: Prix: \$1.00; par la poste \$1.05 cts. Québec, 22 Novembre 1875. 904

Moulins à Coudre. CERTIFICATS: A. MM. L. N. ALLAIRE & Cie., Québec. PRÈS avoir essayé plusieurs machines à coudre, et aucune d'elles ne me donnant satisfaction, j'en suis revenu à un de vos moulins à coudre de famille "APPLETON", duquel j'ai le plaisir de vous informer qu'il est de beaucoup supérieur à tout autre moulin dont j'ai fait l'essai et de plus, je le recommande à mes amis comme étant une des meilleures machines à coudre qui puissent être en usage dans une famille. Je suis votre dévoué, DAME LUDGÉN LÉPINE. Québec, Février 1875.

A. MM. L. N. ALLAIRE & Cie., Québec. JE réponds à ce que vous demandez du Moulin à Coudre "APPLETON", acheté de vous depuis un an. Il fonctionne journellement à notre grande satisfaction. Je le recommande grandement sous tous les rapports comme étant le meilleur et plus convenable qui peut s'introduire dans les familles. Votre dévoué, MME. HONORÉ CAZEULT. Québec, Février 1875.

A. MM. L. N. ALLAIRE & Cie., Québec. AYANT parfaitement mis à l'épreuve les capacités du Moulin à coudre "APPLETON" acheté de vous, il y a quelque temps, je puis certifier que tout ce qui a été dit en sa faveur, tant que pour le fonctionnement prompt, la simplicité et sa bonité, appartient d'une manière spéciale à cette machine à coudre. Votre toute dévoué, DAME JOS. LAGROIX, 19 Mars 1875.—12m-c. Québec, 19 Novembre 1875. 628

MARBRERIE DE SAINT-ROCH. J. A. BELANGER est prêt à recevoir tout espèce d'ordre qu'on voudra bien lui confier, soit pour MONUMENTS ÉPIGRAPHES EN MARBRE OU EN PIERRE; AUSSI MANTEAUX DE CHEMINÉE, ETC. Toutes les pièces d'ouvrages qui sortent de son établissement ne laissent rien à désirer tant sous le rapport du bon goût et du fini.—Prix qui défient toute concurrence. Québec, 24 Novembre 1875.—6f. 909

BAZAR ANNUEL —DE LA— Société Charitable des Dames Catholiques de Québec, sous le patronage de MADAME CARON. Le public est respectueusement informé que le Bazar Annuel de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec s'ouvrira LUNDI, le 13 DÉCEMBRE prochain, à deux heures P. M., dans la grande salle de l'Hôtel Grandon, rue Ste. Anne et se continuera les jours suivants. Le produit de ce Bazar sera employé comme les années précédentes au soulagement des vieilles femmes infirmes et des orphelins au nombre de 192, qui sont sous les soins des vénérables Sœurs de la Charité. Les personnes qui voudraient bien y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames suivantes: Mesdames H. Bolduc, L. A. Cannon, F. Gourdau, P. N. Hardy, J. Tourangeau. Mesdames Balzaret et Martineau tiendront la table de rafraichissements. JOSEPHINE H. HARDY, Québec, 22 Novembre 1875.—5s 905

A. BELANGER, DOREL, No. 9, Rue et Faubourg St. Jean, VIENT de recevoir et offre en vente la plus belle collection de Chromos, Qui ait encore été importée à Québec. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE. —TOUJOURS EN MAINS— Glaces de Miroir richement encadrées et non encadrées, de toutes grandeurs. Nouveau genre de Cadres pour portraits. Québec, 27 Octobre 1875.—1m 887

AVIS LE CHEMIN DE FER DE LÉVIS ET KENNEBEC. AVIS est par le présent donné que JEUDI et à partir de ce jour, le 29 novembre 1875, jusqu'à nouvel avis, le fret sera reçu à Québec, sur le quai des vapeurs de la traversée de Lévis, de 11 heures A. M., à 1 heure P. M., tous les jours. Tout fret, après cette heure, sera reçu seulement au Dépôt à Lévis. Le tarif ordinaire de la traversée sera chargé, aussi le paiement de quatre (4) centimes par cent livres pour le transport du quai de Lévis au dépôt de Lévis. En toutes circonstances une feuille d'envoi doit accompagner chaque lot donnant sa pesanture exacte et l'adresse. On peut se procurer des feuilles d'envoi au bureau des entrepreneurs, Chambrés Stadacona, rue St. Pierre. E. GOSS, Sur. Che. de fer L. & K. Québec, 5 Novembre 1875. 895

BIJOUTERIES ARGENTERIES PREMIERE CLASSE. LES soussignés viennent de recevoir le plus bel assortiment d'Argenteries premier choix, de la célèbre manufacture THE MERIDEN SILVER PLATE CO. C'est la plus grande variété d'Argenteries qui ait jamais été vue à Québec. —Cet assortiment consiste en— Epergnes, Services complets, Plateaux, Corbeilles, Huiliers, Bœurriers, Anneaux de Services, Etc., Etc. —AUSSI— De magnifiques objets de Fantaisie, Plaques en Argent, pour ornementation de chambre de Toilette. Ces divers articles sont en ne peut mieux convenables aux personnes qui désirent présenter quelques délicieux Cadeaux de Noëes. Ils serviraient aussi comme étrennes du Jour de l'An ou Souvenirs de cours de Fête. DUQUET & Cie., Bijoutiers. Québec, 2 Novembre 1875.—12m 355

Acte Concernant la Faillite de 1869 CANADA Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE. District de Québec. Dans l'affaire de CELESTIN VALLIÈRE, Failli. LE soussigné a déposé au bureau du Protonotaire de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et le deuxième jour de DÉCEMBRE prochain il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur. CELESTIN VALLIÈRE, Par F. X. DROUIN, Proc. ad litem. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 869

Acte Concernant la Faillite de 1869 CANADA Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE. District de Québec. Dans l'affaire de GEORGE LAMONTAGNE, Failli. LE soussigné a déposé au bureau du Protonotaire de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et le deuxième jour de DÉCEMBRE prochain, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur. GEORGE LAMONTAGNE, Par F. X. DROUIN, Proc. ad litem. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 870

Acte Concernant la Faillite de 1869 CANADA Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE. District de Québec. Dans l'affaire de NAPOLÉON FILION, Failli. LE failli demandera sa décharge en vertu du dit acte, le deuxième jour de DÉCEMBRE prochain. 29 Octobre 1875. F. X. DROUIN, Proc. ad litem. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 867

Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de A. J. HUOT, Failli. UNE feuille finale de dividende a été préparée, ouverte aux objections jusqu'au 29ème jour de NOVEMBRE courant, après quoi le dividende sera payé. WM. WALKER, Syndic Officiel. Québec, 12 Novembre 1875.—6f 900

CIMENT DE PORTLAND. 100 BARILS. A vendre par J. & W. REID, 40, rue St. Paul, Québec, 11 Octobre 1875.—3f 875

A VENDRE. A St. Albans, sur le rang de l'église, située à 20 arpents de cette dernière une magnifique terre de 60 arpents de longueur sur trois de largeur, sur laquelle se trouve une maison confortable de 32 pièces sur 28, à deux étages, et deux granges dont l'une mesure 90 pieds et possède une avant-courtoire. Le tout en très bon ordre et à de conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux, à M. Louis Gariépy. Québec, 8 Novembre 1875.—3m. 896

Chance Exceptionnelle! MME. Vve. Thos. Marchildon offre en vente sa magnifique ferme sise et située sur le fleuve St. Laurent dans le haut de la paroisse de Batiscau, dont la contenance est de 2 arpents et un tiers de largeur sur environ 40 arpents de profondeur avec une maison grange et étable dessus construites. Cette ferme en l'une des plus productives de la place vu qu'elle possède un sol très riche et est en même temps propre à toute espèce de culture. Pour plus amples informations s'adresser à Mde. Vve. THOMAS MARCHILDON. Village de Batiscau, 27 sept. 1875. Québec, 6 Octobre 1875. 866

Nouveaux Arrivages A LA LIBRAIRIE DE I. P. DERY, No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville. REÇU par le dernier bateau le "MOHAVIAN" UN nouveau supplément de l'EXPLICATION DU CATÉCHISME de la première enfance à l'usage des Instituts et des Instituts par l'abbé L. Kinet (Edition cartonnée). Aussi un nouveau supplément du célèbre ENCIER MAGIQUE (prenez garde à la contrefaçon). TOUJOURS EN MAINS Un assortiment complet de LIVRES DE PHILÈRES, LIVRES D'OLÉES en Français et en Anglais, PAPIERS et ENVELOPPES de toutes sortes. Une grande variété de LIVRES DE COMPTES, Registres de toutes grandeurs, et faits à ordre, FOURNITURES de BUREAUX et d'ÉCOLES en grande quantité, des genres les plus nouveaux. Aussi la dernière édition des QUARANTE HEURES approuvée par Mgr. l'Archevêque de Québec, le MOIS DES AMES, etc., etc. Le Calendrier et l'Almanach 1876, CIERGES, VINS DE MESSE ANALYSE, Brandy, etc. Toute commande reçue sera remplie fidèlement. I. P. DERY, Libraire, 47, rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 3 Novembre 1875.—c 629

A PRETER. \$24,000.00 Sur propriétés de ville ou de la Campagne S'adresser à LOUIS LESSARD, Sec.-Trés. Société de Construction Permanente (de Québec, Mai, 1875. Québec, 7 Mai 1875.—12m 601

